

## COMMUNE D'ORBEC - CALVADOS

### LISTE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2022

Le 12 septembre 2022, à vingt heures, le Conseil Municipal d'ORBEC, légalement convoqué le 07 septembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire, au centre culturel, place Joffre, sous la présidence de Monsieur Étienne COOL, Maire d'ORBEC.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** E. COOL, Maire ; E. MACREZ, L. LEJEUNE, G. MORIN, Adjoint ; F. RAMOS, L. DROUET, G. LAUTONNE, P. FLEURET, E. LEFEUVRE, M. COGE, A. MEISNER

**ABSENTS EXCUSES :**

A. BUENO donne pouvoir à E. COOL  
F. BIENVENU donne pouvoir à G. MORIN  
T. LEMETTAIS donne pouvoir P. FLEURET  
S. BUENO donne pouvoir à L. LEJEUNE  
A-M CHEDOT donne pouvoir à M. COGE  
C. DUBOIS donne pouvoir à A. MEISNER

**ABSENTS :**

G. HULIN, C. BEIL

Secrétaire de séance : G. MORIN

**DATE DE CONVOCATION :**

07.09.2022

**DATE D’AFFICHAGE :**

07.09.2022

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

-Afférents au Conseil 19  
-En exercice 19  
-Qui ont pris part à la délibération 11+6 pouvoirs

\*\*\*\*\*

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers. Le quorum est constaté.

\*\*\*\*\*

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

**22-56 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le procès-verbal du conseil municipal du 20 juin 2022.

**22-57 – Délibération portant changement définitif du lieu de réunion des séances du conseil municipal**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le changement de lieu.

**22-58 – Délibération : Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : Attribution de Compensation : investissements GEPU**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'instauration d'une attribution de compensation

**22-59 – Délibération : SDEC Energie : adhésion commune de Colombelles**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune de Colombelles au SDEC Energie.

**22-60 – Délibération : Modification PLUI n°3**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la modification du PLUI n°3

**22-61 – Délibération : subvention exceptionnelle FNACA**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accorde une subvention exceptionnelle pour la FNACA.

**22-62 – Délibération : 28 rue Grande : rétrocession**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la rétrocession à la SHEMA

Monsieur le Maire a clôturé la séance à 21H30

**Les délibérations sont disponibles dans leur intégralité au secrétariat de la Mairie d'Orbec pendant les horaires d'ouverture et les PV des séances sur le site internet : [www.orbec.fr](http://www.orbec.fr) après validation.**

**AFFICHÉ LE 19/09/2022**